

Sortie latérale de piste lors de l'atterrissage, collision avec une clôture

Aéronef	Avion Robin DR400-120 immatriculé F-GGQM
Date et heure	18 août 2013 vers 18 h 10 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Mortagne-au-Perche (61)
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Pilote et un passager
Conséquences et dommages	Aéronef fortement endommagé

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote décolle de la piste 25 revêtue⁽²⁾ pour des circuits d'aérodrome. Après trois posés-décollés, il décide de réaliser un atterrissage complet. Il indique qu'en finale sa vitesse est de 130 km/h avec les volets en configuration atterrissage et qu'il débute l'arrondi à une vitesse de 110 km/h. Il explique qu'après le toucher des roues l'avion vire brusquement à gauche. L'avion sort latéralement de la piste à environ 200 m du seuil décalé. Lorsque la vitesse diminue, il reprend progressivement le contrôle de l'avion avec les palonniers mais ne parvient pas à éviter une clôture située à 58 m de l'axe de la piste.

⁽²⁾720 m x 18 m,
LDA 618 m.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le pilote indique qu'il a estimé à partir de la manche à air un vent de 10 à 15 kt de secteur sud-ouest. Le vent était stable sans turbulence. Il ajoute qu'il n'a pas eu de difficulté à gérer la faible composante de vent de travers lors des atterrissages précédents. Le pilote précise qu'il n'avait pas commencé le freinage lorsque l'avion a viré à gauche. Il indique qu'il avait le manche « dans le vent » et sensiblement au neutre dans l'axe de la profondeur au moment de l'embarqué. Il ajoute qu'il connaît le principe de verrouillage et déverrouillage du train avant des DR400.

Les messages d'observation météorologique régulière de 18 h 00 des aérodromes environnants mentionnent un vent d'environ 10 kt de direction comprise entre 200° et 250°.

Dans le manuel de vol de l'avion, la vitesse préconisée en finale en configuration atterrissage est de 110 km/h. La limite de vent de travers démontrée est de 22 kt.

Le pilote, âgé de 47 ans, est titulaire d'une licence de pilote privé avion de 1994. Il totalisait environ 170 heures de vol dont 6 heures dans les trois mois précédents. Il n'avait pas piloté de DR400 depuis plusieurs années hormis un vol d'instruction d'environ une heure le 2 mai 2013 et un vol local le 11 août 2013.

La largeur de la bande aménagée⁽³⁾ de cette piste est de 60 m. La clôture est donc située hors cette bande.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'enquête de sécurité n'a pas permis d'établir les causes de la sortie latérale de piste. Les endommagements sont consécutifs à la collision avec une clôture située à proximité de la piste.

⁽³⁾Aire nivelée destinée à réduire les risques de dommages matériels en cas de sortie de piste d'un aéronef.